

Christian LAGOURGUE
Commission Fédérale des Juges-Arbitres
BP. 816 – 60 avenue Dubrocq
64108 Bayonne Cédex

à

**Messieurs les Présidents de Ligue
Membres du Comité Directeur FPBB**

Bayonne, le 07 mars 2014

Objet : Appel à candidatures contrôle juges-arbitres.

Monsieur le Président, Cher Ami

Un appel à candidatures est lancé pour un contrôle de juge-arbitre Délégué et juge-arbitre Fédéral (voir courrier en pièce jointe).

Je viens par la présente attirer votre attention sur le fait qu'il est important que votre club ou vous-même, vous vous investissiez très sérieusement dans la démarche de la commission fédérale des juges-arbitres.

Il apparaît que, l'année passée, votre Ligue et les clubs de votre Ligue ne se sont pas impliqués dans l'action formation / tests de juges-arbitres fédéraux de la session 2013.

Il faut constater que votre « pool » de juges-arbitres est limité en nombre au regard du nombre de parties qu'il faut juger chaque week-end et que le nombre de juges-arbitres est en régression inquiétante.

On constate également que, bien souvent, ce sont un peu les mêmes qui œuvrent sur nos canchas et cela entraîne une certaine lassitude si ce n'est un essoufflement certain.

Le phénomène économique que nous subissons, en particulier avec le prix des carburants et le prix des autoroutes, devient insupportable pour nos juges-arbitres et par conséquent, pour leur famille.

C'est pour ces raisons, qu'il est important que chaque club se dote de **deux arbitres (au moins) par installation (propriétaire et /ou utilisateur) par club**. Cela permettrait d'éviter de multiplier les déplacements et d'avoir davantage de juges-arbitres officiels pour encadrer les rencontres de nos championnats de ligue et fédéraux.

Les Fédérations de sport collectif ont rendu obligatoire la présence de juges-arbitres officiels en fonction de certains critères et les clubs qui ne respectent pas la règle sont durement sanctionnés.

Ce n'est pas le cas pour notre Fédération, mais si vous ne réagissez pas, la Commission Fédérale proposera, qu'une sanction financière (conséquence) et administrative soit appliquée pour les clubs qui ne seront pas en règle avec le principe de posséder dans ses effectifs au moins deux juges-arbitres fédéraux par installation (propriétaire et/ou utilisateur).

Comptant sur votre totale coopération et sur votre investissement pour nous aider dans notre démarche de formation et de titularisation de nouveaux juges-arbitres et faire en sorte que cette session 2014 soit une réussite en termes de candidatures.

Amitiés sportives

Christian LAGOURGUE
Responsable Commission Juges-arbitres FFPB